

IV- NOS ACTIONS D'OPÉRATEUR SOCIAL



Si la création de services sociaux spécialisés, prévue par les statuts, a dû être abandonnée, d'autres projets d'envergure ne nécessitant pas la création de nouvelles structures ont pu être menés à bien : l'organisation de voyages-vacances pour les Antillo-Guyanais et les Réunionnais aux revenus modestes ; les voyages organisés pour les enfants au pays de leurs parents ; la mise à disposition des adhérents du **CASODOM**, d'un contrat d'assurance-groupe pour le rapatriement des dépouilles ; la distribution de plus de cent vingt tonnes de colis alimentaires pour les familles nécessiteuses, la gestion locative de logements pour les jeunes de **LADOM**, la reprise des activités du **CMAI DOM/TOM**, le projet HOM pour le logement des étudiants ultramarins.

4-1. 1967- 1985.- L'ORGANISATION DE VOYAGES VACANCES POUR LES PERSONNES NÉCESSITEUSES.

Cette action est présentée comme suit dans le Rapport moral pour l'année 1967;

« Le CASODOM est sans cesse sollicité par les travailleurs originaires des Départements d'Outre-mer... désirant aller en vacances dans leurs départements d'origine. Vu le coût élevé des transports, les intéressés, surtout lorsqu'ils sont chargés de famille, éprouvent les pires difficultés pour réaliser leur rêve, quand ils ne l'abandonnent pas purement et simplement ». Après une première expérimentation avec la Pan Am, le CASODOM a pu négocier avec Air France la mise à disposition, par l'intermédiaire de l'association, de tarifs préférentiels pour les originaires des DOM.

Grâce à cet accord, près de 275 personnes ont pu en 1968 retourner en vacances dans leur pays natal et revoir ainsi les membres de leur famille qu'ils avaient quittés depuis quelques fois 20 ans.

Ce premier succès ne se démentit pas au cours des années suivantes. Dès 1959, le nombre de billets vacances passa à 1500, avant de connaître une croissance exponentielle, ce qui obligea le CASODOM à adapter son organisation pour être en mesure de traiter des pics de parfois plus de 8000 réservations/an entre 1975 et 1976.

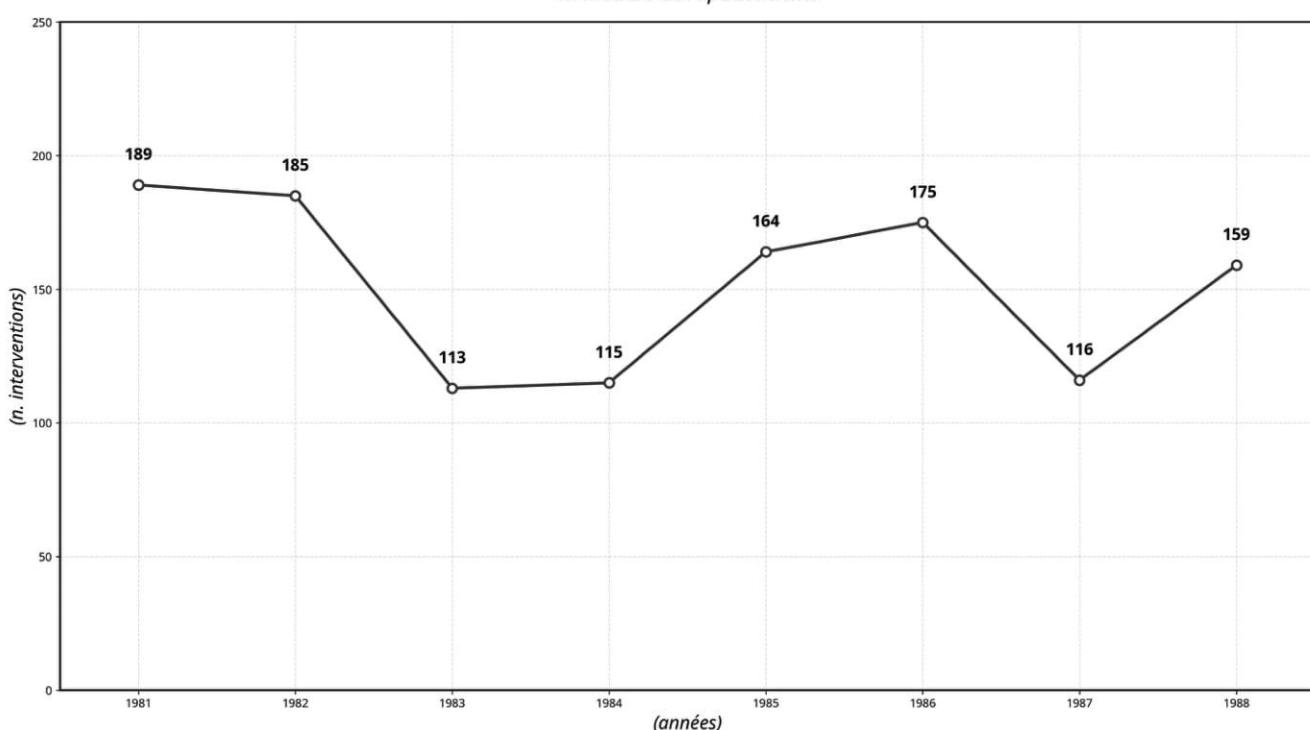
Pour assurer cette prestation, le CASODOM dut prendre une Licence d'organisateur de voyages, et adapter son organisation et ses moyens pour être en mesure de traiter des pics de plus de 8000 réservations/an entre 1975 et 1976.

Cette action exemplaire, qui fut avant même l'institution des « congés bonifiés », la première dans l'histoire organisée pour permettre à des Ultramarins de bénéficier de billets vacances à tarif réduit, bénéficia à plus de **85 000 personnes entre 1968 et 1985**.

Mais cette facilité disparut à la suite de la perte de son monopole par Air France en 1985, considéré comme contraire aux règles européennes.

Fig. XXIII

*Courbe des interventions du C.A.S.A.O.D.M.
en matière de rapatriements*





4-2. 1986- 2006.- LA DISTRIBUTION DE COLIS ALIMENTAIRES AUX FAMILLES NÉCESSITEUSES

Notre Conseil d'administration décida de cette action après avoir constaté la sous-alimentation évidente de beaucoup d'Ultramarins qui venaient chercher de l'aide au CASODOM.

Les denrées étaient alors, soit fournies au CASODOM par la Banque alimentaire, ou par les grandes surfaces, soit achetées. Outre les contrôles Qualité obligatoire, cette action nécessitait de lourds moyens logistiques à la fois pour acquérir, stocker, conditionner et distribuer les denrées.

Ce rôle de Banque alimentaire a permis pendant cette période au CASODOM de mettre à disposition de ses bénéficiaires, qui venaient en prendre possession à son siège social, plus de 120 000 tonnes de colis alimentaires, profitant à plus de 2500 Familles par an.

- De 2007 à 2019, ce rôle de banque alimentaire fut remplacé par la fourniture de tickets-service.

Cette procédure était plus respectueuse de la dignité des bénéficiaires, car elle leur permettait de se fournir en denrées et produits d'hygiène dans les magasins de leur choix. Mais elle exigeait que les intéressés viennent les chercher au CASODOM, ou qu'ils leur soient adressés par voie postale.

Depuis 2020, et les restrictions dues à la crise du Covid 19, c'est désormais par virements bancaires de la valeur des anciens tickets-service que sont fournies ces aides alimentaires

4-3. 2013- 2017.- LA GESTION LOCATIVE DE LOGEMENTS DU PARC SOCIAL POUR L'HÉBERGEMENT DE JEUNES BÉNÉFICIAIRES DES DISPOSITIFS DE MOBILITÉ DE LADOM

Pour garantir de meilleures et plus sûres conditions de logements aux Jeunes accompagnés par LADOM, le CASODOM engagea les démarches pour obtenir l'agrément du Préfet d'Île de France pour l'Intermédiation locative et la gestion locative sociale.

Cet agrément préfectoral permettait au CASODOM de louer des logements du parc social ou public, pour les sous-louer à des personnes à revenus modestes, notamment les Jeunes en formation professionnelle.

Le CASODOM a ainsi pu louer 4 grands logements permettant de loger une douzaine de Jeunes bénéficiant des dispositifs de mobilité de LADOM pendant 5 ans.

CONVENTION LOGEMENT N° 01-2016

Entre

L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM) – dont le siège social est sis au 27, rue Oudinot 75358 PARIS 07 SP – représentée par Monsieur Florus NESTAR Directeur Général – et désignée sous le terme « LADOM », d'une part

Et

Le Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 7 bis, rue du Louvre – 75 001 – PARIS – représentée par Jean-Claude SAFFACHE – et désignée sous le terme « CASODOM », d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les actions suivantes :

- le logement temporaire des jeunes ultramarins bénéficiant d'un parcours d'insertion professionnelle initié par LADOM,
- l'accompagnement social de ces jeunes durant leur période d'occupation du logement.



4-4. 2017-2020. LA REPRISE DES ACTIVITÉS DU CMAI DOM/TOM

Le CMAI DOM/TOM de la Ville de Paris était une structure créée en 1978 sous le mandat de Jacques CHIRAC qui était chargée de l'accueil et de l'orientation des Ultramarins de Paris dans les quatre domaines de l'action sociale, du logement, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La fréquentation de ce service ayant diminué, c'est vers le CASODOM que la Ville de Paris s'est tournée, compte tenu de notre rôle social depuis 1956, pour reprendre pendant quatre exercices les activités, une partie du personnel de ce service et les moyens permettant l'exercice de cette mission.

COMMUNIQUÉ

MAIRIE DE PARIS

Communiqué de presse – Mardi 21 mars 2017



Paris et le CASODOM se mobilisent pour renforcer l'accueil des ultramarins dans la Métropole

La Ville de Paris et le CASODOM signent un partenariat ambitieux, pour renforcer l'accueil, la formation et le soutien social des Ultramarins qui résident, étudient, ou viennent se soigner en Métropole.

La Ville de Paris ayant mis en place, depuis 2001, un véritable service social de proximité dans chacun de ses arrondissements, et ayant développé l'information directe des Parisiens via les nouveaux média, a souhaité rationaliser et mutualiser l'accueil social des Ultramarins, en tirant partie de l'expérience du CASODOM, acteur social de référence pour les Ultramarins et interlocuteur privilégié du CMAI depuis de nombreuses années.

Dans cet esprit, par convention approuvée à l'unanimité au dernier Conseil de Paris, la Ville et le CASODOM ont convenu de conjuguer leurs efforts pour garantir aux Ultramarins un service de qualité et de proximité. La mission sociale municipale dans les domaines de l'action sociale, du logement, de l'Emploi et de la Formation, jusqu'à présent effectuée au sein du CMAI, sera accueillie dans les locaux du CASODOM. L'accueil social y sera conjointement assuré par l'assistante sociale du CMAI et celle du CASODOM. La Ville assurera le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des missions transférées au CASODOM, qui s'engage de son côté à offrir un service de qualité aux Ultramarins.



4-5. 1919-2020.- L'ORGANISATION D'UNE ACTION DE FORMATION À L'EMPLOI DE MARINS DE LA NAVIGATION FLUVIALE

Par l'entremise de l'un de nos Vice-Présidents, Jocelyn GOLITIN, le CASODOM eut l'ambition de lancer en 2019 une action de formation aux métiers de matelots de la navigation fluviale.



COMMUNIQUÉ

Le CASODOM, dans le cadre de son action pour l'emploi et la formation des ultramarins, en partenariat avec la Sté JOCE / BATEAU ALIZÉ & MISTINGUETT organise le jeudi 4 juillet 2019 une **JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES MÉTIERS DE MATELOT DE NAVIGATION FLUVIALE.**
À bord du Bateau MISTINGUETT



Si cette action dut être interrompue en raison des restrictions imposées à la suite de la crise du COVID, le CASODOM a toujours pour ambition de s'impliquer dans l'insertion des Jeunes, la seule action inscrite dans ses statuts qui n'a pas encore été mise en œuvre complètement.

De nouvelles actions de formation seront reprises en 2026.



4-6. 2021-2022.- LE CASODOM OPÉRATEUR SOCIAL DU PROJET HOM



CONVENTION CADRE

visant à faciliter et améliorer les conditions d'accès au logement des jeunes originaires des outre-mer

Sur l'initiative de l'ancienne Délégation interministérielle à l'égalité des Français d'Outre-mer, à laquelle s'étaient associés le CROUS de Paris et le CASODOM, le Projet HOM répondait à l'objectif de permettre à chaque étudiant des Outre-mer dans l'Hexagone n'ayant pu bénéficier d'une place en résidence CROUS, de trouver une solution dans le parc social ou privé. Concrètement cette Délégation avait obtenu de bailleurs sociaux ou privés l'engagement de mettre à disposition de nos étudiants ultramarins pendant une certaine période un millier de logements répartis entre les villes universitaires de Paris et sa banlieue, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Rennes, et Lille.

La gestion digitale du Projet était assurée par le CROUS de Paris, et le CASODOM, compte tenu de son expérience dans le domaine social et celui du logement, avait été retenu comme l'Opérateur social du Projet.

Dans ce rôle, notre association était chargée de la gestion administrative du Projet, à savoir la vérification de l'admissibilité des demandes, l'intermédiation entre l'offre des bailleurs et les demandes des étudiants, et les échanges avec les étudiants.

Cette action, non reconduite en raison de la disparition de la Délégation interministérielle, a montré le savoir-faire du CASODOM, et a confirmé notre rôle d'Interlocuteur social de référence des Ultramarins dans l'Hexagone.

Dans le cadre de cette opération le CASODOM s'est engagé à :

- A assurer le rôle d'intermédiation entre l'offre et la demande de logement disponible sur « HOM »**
- A réceptionner, vérifier et traiter les dossiers qui lui seront transmis pour faciliter la mise en relation avec les offres des bailleurs**

V- NOS ACTIVITÉS CULTURELLES

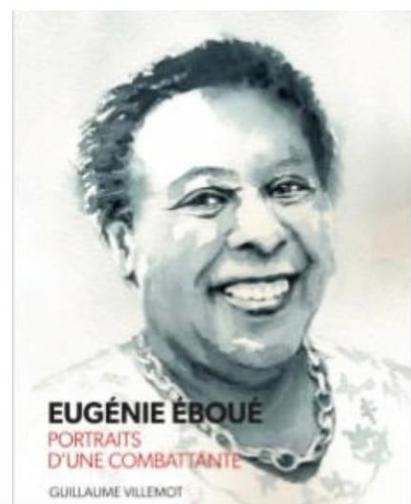


THÈMES DES CONFÉRENCES DÉBATS ORGANISÉS PAR LE CASODOM (DANS L'ORDRE HISTORIQUE)

- « Les aspects particuliers des maladies cardio-vasculaires chez les originaires des départements d'Outre-Mer », par *le Professeur Paul-Etienne VALÈRE* ;
- « Les intentions gouvernementales à l'égard des départements d'Outre-Mer », par *Monsieur Axel URGIN, Directeur du Cabinet du Secrétaire d'État à l'Outre-Mer* ;
- « La situation et les perspectives d'avenir des originaires des départements d'Outre-Mer en Métropole » par, *Monsieur Claude-Valentin MARIE, Démographe* ;
- « La place de l'Union Européenne dans l'économie des départements d'Outre-Mer », en particulier au regard de notre agriculture, notamment la banane, par *Monsieur Christian VITALIEN, Conseiller Technique auprès du Secrétaire d'État à l'Outre-Mer* ;
- « Les particularités du rôle et de l'influence des médias à l'égard des originaires des départements d'Outre-Mer », par *Monsieur Luc LAVENTURE, directeur des antennes de RFO* ;
- « Le nouveau dispositif d'incitation fiscale à l'investissement Outre-Mer », par *Monsieur Bernard CASTAGNÈDE, professeur agrégé à Paris I* ;
- « L'apport culturel des DOM dans l'ensemble national, dans la coopération régionale et dans le monde francophone », par *Monsieur Daniel MAXIMIN, poète, romancier et essayiste* ;
- « Les apports de l'Outre-Mer à la République », par *Monsieur Christian PAUL, secrétaire d'État à l'Outre-Mer* ;
- « L'appréciation des effets de l'égalité sociale réalisée dans les départements d'Outre-Mer », par *Monsieur Jean SAINT-CLÉMENT, directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe* ;
- « La contribution des originaires des départements d'Outre-Mer en Métropole à la qualité de la préparation des projets institutionnels en cours », par *Monsieur Georges DORION, Ancien Inspecteur général des Affaires Sociales* ;
- « Séjour dans l'île d'Anjouan dans les Comores pour une action humanitaire : regard d'un chirurgien originaire d'une île antillaise », par *le Docteur Emmanuel ROSEAU, ancien interne des Hôpitaux de Paris et chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris* ;
- « Au croisement de l'éthique et de la responsabilité médicale, le trouble de la justice : l'exemple de l'arrêt Perruche », par *Monsieur Jerry SAINTE-ROSE, avocat général à la Cour de Cassation* ;
- « L'approche réunionnaise des questions sociales, en particulier dans le domaine familial », par *Madame Michèle ANDRÉ, directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion*
- « Antilles françaises : zone franche ? » par *Monsieur Claude GELBRAS, financier, président de CTI-International, et expert près la Cour d'Appel de Fort-de-France et des Tribunaux Administratifs des Antilles Guyane* ;
- « L'histoire économique de la Guadeloupe » par *Monsieur Alain BUFFON, professeur associé d'économie de l'Université Antilles-Guyane, président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe* ;
- « La commémoration du bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture à Pontarlier » par *Monsieur Florus NESTAR, sous-Préfet de Pontarlier dans le Doubs* ;
- « À la croisée des continents, une voix : Léon G. Damas » par *Mademoiselle Sandrine POUJOLS, universitaire ; Conférence-débat avec la participation de Madame Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-Mer développe son action et ses projets pour l'Outre-Mer* ;
- « Les technologies informatiques pour mieux préparer l'avenir des D.O.M. », par *Monsieur Alick MOURIESSE, président de l'École Supérieure d'Informatique de Paris* ;
- « L'Histoire des matrones à la Martinique » par *le Docteur Raymond MEZIN, gynécologue-obstétricien* ;
- « La Sécurité Sociale dans les D.O.M., mythe et réalité : l'exemple de la Guadeloupe » par *Monsieur Jacques THORIN, directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe* ;
- « Le système bancaire dans les DOM favorise-t-il le développement économique et social ? » par *Monsieur Louis CRUSOL, président de la Fédération Antilles-Guyane du Crédit Mutuel* ;
- « L'esclavage aujourd'hui » par *Monsieur Jean-Daniel LEROY, directeur de l'O.I.T en France* ;
- « Des gens de couleur libres à la Martinique » par *Madame Christiane DUVAL, directrice régionale de Sécurité Sociale honoraire* ;
- « La sexualité des travailleurs migrants » par *le Docteur Marcel BIBAS, médecin-gynécologue* ;
- « Les conséquences économiques et sociales de l'abolition de l'esclavage dans les DOM. Comparaison Antilles, Guyane et Réunion » par *Monsieur Guy STÉHLÉ, économiste-statisticien* ;
- « Les Antilles Françaises après 1848 : nouvelles populations, nouveaux métissages » par *Madame Lyne-Rose BEUZE, conservateur en chef* ;
- « La Guyane française face au problème de l'immigration » par *Monsieur Nestor RADJOU, conseiller Économique et Social représentant la Région Guyane* ;
- « Le magico-religieux dans le comportement des originaires des départements d'Outre-Mer en Métropole » par *Mademoiselle Luciana LOIAL, psychologue clinicienne, psychothérapeute* ;
- « L'Histoire des Indiens venus aux Antilles après l'abolition de l'esclavage » par *Monsieur Antoine DELBLOND, professeur agrégé des facultés de Droit* ;

THEMES DES CONFÉRENCES DÉBATS ORGANISÉS PAR LE CASODOM (DANS L'ORDRE HISTORIQUE)

- « Les choix gouvernementaux sur les zones franches dans les DOM et leurs conséquences » par Monsieur Claude GELBRAS, ex-président de CTI International, et expert près de la Cour d'Appel de Fort-de-France et des Tribunaux Administratifs des Antilles-Guyane ;
- « La capacité des petites îles à affronter la globalisation » par Monsieur Jean CRUSOL, professeur agrégé d'économie ;
- « Un originaire des îles dans la société économique locale de Chine » par Monsieur Michel MÈLÉ, dirigeant d'entreprises ;
- « Les acquis et les possibilités de la recherche en matière agricole en Guadeloupe » par Monsieur Pulchéry MATHURIN, ingénieur hors-classe (INRA) ;
- « Gilbert GRTIANT, une figure martiniquaise méconnue » par Madame Isabelle GRATIANT, docteur ès Lettres et diplômée de HEC (MBA) ;
- « La société haïtienne à la lumière de trois années d'activité professionnelle dans la sphère médicale » par le docteur Gilbert Hubert VAUGIRARD, médecin-chirurgien ORL ;
- « Joséphine de Beauharnais : l'impératrice mal-aimée des Martiniquais » par Madame Lyne-Rose BEUZE, conservatrice en chef des Musées ;
- « Aspects historiques et actuels du régime et de l'occupation de la zone des 50 pas géométriques dans les départements-régions d'Outre-Mer » par Monsieur Maurice-Antoine LAFORTUNE, Avocat général à la Cour de Cassation honoraire ;
- « Les difficultés des règlements des successions dans les DOM, en particulier aux Antilles » par Maître Georges SCHIN-OUASIRON, Notaire honoraire ;
- « Portrait des années communistes d'Aimé Césaire » par Monsieur David ALLIOT, Enseignant ;
- « La discrimination ordinaire » par Monsieur Vincent EDIN, à la fois écrivain, journaliste et enseignant ;
- « L'évolution institutionnelle des Outre-mer français » par Monsieur Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN, Professeur de droit constitutionnel et de droit des libertés fondamentales à Bordeaux IV
- « Perspectives démographiques et migratoires des Départements d'Outre-mer : les enjeux économiques et sociaux qui en découlent » par Monsieur Claude-Valentin MARIE
- « La déclinaison Outre-mer du Pacte de responsabilité » par M. Jean-Pierre PHILIBERT, Président de la Fédération des Entreprises d'outre-mer (FEDOM)
- « Le chlordécone aux Antilles : approche juridique et responsabilités » par M. Antoine DELBLOND, Professeur agrégé de droit public à l'Université de Nantes.
- « La prévention de la radicalisation des jeunes » par Monsieur Pierre N'GAHANE, Préfet, Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance ;
- « L'évolution institutionnelle de la Guyane » par Monsieur Antoine DELBLOND, Professeur des Universités (Droit public) à Nantes ;
- « La transition énergétique dans les zones non-interconnectées d'Outre-mer », par Madame Catherine EDWIGE, Commissaire, membre du Collège de la Commission de régulation de l'énergie ;
- « Félix ÉBOUÉ, de Cayenne au Panthéon », par Madame Arlette CAPDEPUY, Docteure es Lettres
- « Les enjeux et les comportements psychiques dans le contexte migratoire », par Madame Yolande GOVINDAMA, Professeure des Universités à Rouen ;
- « Les enjeux et les contraintes de la lutte contre le décrochage scolaire dans nos Outre-mer », par Madame Line NUMA-BOCAGE, Professeure des Universités à Cergy-Pontoise ;
- « Vichy aux Antilles et la Dissidence », par Monsieur Frédéric MONTEIL, Journaliste-Producteur à France Télévisions ;
- « L'évolution des institutions : un projet quinquennal pour les Outre-mer », par Monsieur Antoine DELBLOND, Professeur émérite des Universités ;
- « Mais qu'est-ce donc qu'un Noir. Essai psychanalytique sur les conséquences de la colonisation aux Antilles » par Madame Jeanne WILTOLD, Docteure en psychiatrie et psychanalyste ;
- « Les nanomédicaments : l'univers de l'infiniment petit au service de notre santé » par Monsieur Yohann CORVIS, Professeur des Universités à Paris Cité ;
- « Les enjeux de la transition énergétique en Hexagone et en Outre-mer, illustration avec le cas du fluvial », par Monsieur Yvan FAUCHEUX, Ingénieur général des mines, et Madame Lova RINEL, Juriste à la Commission de régulation de l'énergie ;
- « Eugénie Tell Éboué, Portrait d'une combattante » par Monsieur Guillaume VILLEMET, Délégué général de la Fondation du Service militaire adapté ;
- « La différenciation, quel projet pour l'avenir de la Martinique ? » avec comme conférencier Monsieur Antoine DELBLOND, Professeur émérite des Universités.
- « Mutations démographiques, Diversité des territoires, enjeux de politiques publiques» avec comme conférencier Monsieur Claude Valentin Marie, Sociologue et Démographe.



Le conférencier Guillaume Villemot

